

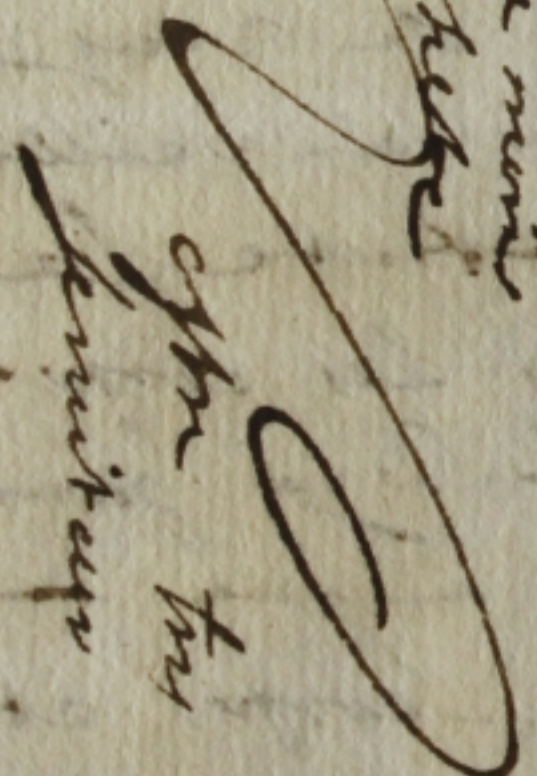
Roerig. 14. Apr. 65. A Orange le 29. de Mars 1665. N. 174

Monsieur

Bien qu'il y ait apparence que cete lettre ne vous trouvera pas a Paris, Neantmoins Je ne veux ^{pas} laisser de vous faire savoir a tout hazard que nous continuons de veiller a la garde du Chateau avec tout le zele, et toute la fidelite, et toute l'exatitude possible, Tous les corps de cet Estat nous y sont venus témoigner leur Joye pour cete restitution, et offrir leurs services, Il ny a que mesmeurs du Chapitre qui ny sont pas montez en corps, et nous n'avons veu que deux des membres qui le composent Je n'en tray pas le suict nous n'avons pas du moins mangé ensemble, leur ayant donne commoissance ausy bien que aux autres corps de la restitution de la Place, des le moment que nous y fusmes dedans, nous nous employons avec une serieuse application a prevenir tous les desordres qui pourroient arriver dans l'Estat, tant par le zele indiscret de quelques personnes de nostre Religion, que par la delicatesse de quelques uns des cathediques, comme ausy par certains

rapport
diverses Les copies sont montes sur papier à l'eau accoutumée, et y
ont été mis de la colle au lieu et à la forme ordinaire à laquelle ont été
tous les catholiques qui se sont fournis de papier. Ils ont fourni leur article
et leurs ornements au roy me est par le Belandier les avoir fait
Il y a eu avec le prince qui y est venu de la part de la cour on
faisoit acheter, enfin de vous, et par lequel ne s'immuera rien et par
nous condonnons en toutes choses une égalité à son royaume que l'on ne
pouvra pas faire une plainte de son côté, pour ce qui est
des particuliers qui en pourront donner quelque avis. Il est facile de
Le vous attend, messieurs, avec impatience pour vous remettre les
choses dont vous avez eu la bonté de nous confier le soin, et pour
accuser promptement les ordres que vous nous donnez, comme
étant avec me l'ancien fournisseur

Les honneurs de l'union à madame
Le Prince de Savoie La y Pointe
que de la sorte ouverte afin que à part par
non d'un seul, et surtout, Il n'y
plais de la part de son côté, ou à tous le monde
non la part de l'archevêque, si de la part de
l'ancien



Après les
humble et très obéissant
services

Evénemens & Inconvéniens qui se produisent ordinairement
dans ces changements et qu'il est presque impossible
éviter à moins de fermer la bouche de certaines
personnes qu'il y a eu en Cadence, mais nous y
faisons tout ce que nous pouvons, et faisons publier quelque
ordonnance, pour tâcher de reprendre ces licences, attendant
monsieur, que par les ordres qui nous seront dispensés par
S. A. Madame, et par vous, nous puissions voir entièrement
rétabli l'union entre tous les Suisses, M^r. de Beauverand
nous fit porter des plaintes au nom de quelques Catholiques,
que nous ne choisissions pour la Garde du château que
des personnes de notre Religion et qu'il sembleroit par
ainsy que l'on eut quelque méfiance des Suisses Catholiques,
mais nous leur fîmes comprendre qu'il avoit tort de former
les plaintes, puis qu'il n'estoit pas véritable que nous
fissions ces distinctions et que nous nous estions adressés
aux quatre Consuls dont deux sont de notre Religion et
deux Catholiques, que nous leur avions demandé 25.
hommes, et qu'ils nous les envoient chaque jour ceux
que bon leur sembleroit, gardans en cela l'ordre qu'ils
voient, et prenant quartier par quartier, l'un d'eux il y a
des Esquades auxquelles il y a plus de Catholiques
qu'aux autres, parce qu'il y a des certaines rues où
il y en a plus qu'en d'autres, qu'enfin en chacun y
vient tour à tour. Je suis bien aise de vous donner
connoissance de la chose, parce que M^r. de Beauverand
nous fit en quelque façon ^{menager} de porter des plaintes ailleurs,
et de nous faire quelque acte. Et ainsi en cas que
l'on vous en parlat vous pourriez être prest à la

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to fading and bleed-through.]

[Handwritten notes in the right margin, including names and dates, partially obscured by the binding.]

rapport
Aussinckes Les capucins sont montez au chateau à l'heure accoustumée, et y
ont celebré la messe au lieu et à la forme ordinaire à laquelle ont assisté
tous les catholiques qui se sont trouvez de garde. Ils ont trouvez leur autel
et leurs ornemens au mesme estat que M. de Bedarnides les avoit laissez.
Il y a eu ausy un ministre qui y est venu dire la messe comme on
faisoit autrefois. Enfin je vous assure qu'il ne s'ouvrira rien et que
vous garderez en toute chose une egalité si bien réglée que l'on ne
pourra pas faire une plainte bien fondée contre vous. Pour ce qui est
des particuliers qui en pourront donner quelque suit il les faudra laisser.
Je vous attends, monsieur, avec impatience, pour vous remettre les
choses dont vous avez eu la bonté de nous confier le soin, et pour
executer punctuellement les ordres que vous nous donnez, comme
estant avec une entière soumission

J'ay l'honneur de servir à madame
La Princesse de Savoie La y Pointe
que de la messe ouverte, afin que après que
vous l'aurez veüe, et cachetée, il n'y
ait point de la bagarre, ou à tout le moins
vous la pourrez despatcher, si de la cachetée
Monsieur

est un très humble et très obéissant
serviteur
Lubieres